

**Durée de la session : 7 heures**

**Domaine de formation : ELU0111 – Formations généralistes « Prise en main du mandat »**

**Prérequis : Aucun prérequis**

**Public : Elus**

*Lorsque l'on siège dans l'opposition, il peut être plus difficile de gagner en visibilité et de se faire entendre. Cette formation, adaptée à au début de mandat et à la prise de fonction, permet aux élus siégeant dans l'opposition de s'approprier une manière de travailler et de communiquer pour être force de proposition et participer utilement aux débats municipaux, tout en exerçant son rôle de contre-pouvoir.*

## Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Distinguer les droits et les devoirs de l'opposition
- Comprendre le fonctionnement du conseil municipal
- Développer des propositions constructives
- Communiquer avec impact pour faire connaître son action.

## Le programme :

### 1/ Distinguer les droits et les devoirs de l'opposition :

- Connaître le statut de l'élu local et les devoirs inhérents à la fonction,
- Identifier les droits des élus d'opposition.
- \* **Quizz en fin de séquence pour s'approprier les connaissances.**

### 2/ Comprendre le fonctionnement du conseil municipal :

- Identifier les grands principes du fonctionnement du conseil municipal,
- Identifier les moyens mis à sa disposition en tant qu'élu d'opposition,
- Situer sa commune et son EPCI par rapport à son environnement,
- Comprendre la répartition des compétences des collectivités et EPCI.
- **Quizz en fin de séquence pour s'approprier les connaissances.**

### 3/ Développer des propositions constructives :

- Construire un projet d'opposition sur les grands thèmes du mandat
- Analyser les propositions et les projets de la majorité à l'aune de leurs propositions de campagne et faire de contre-propositions.
- Utiliser efficacement les moyens mis à sa disposition : questions écrites, vœux, propos liminaires, explication de votes, amendements, tribune du journal municipal.
- \* **Atelier de mise en pratique pour que chaque participant travaille à ses contre-propositions et utilise les outils correspondants.**

### Définir ses supports et ses outils de communication ainsi que sa trame éditoriale, Identifier ses atouts : communication écrite et orale, aisance relationnelle, style d'affirmation,

- Améliorer sa prise de parole en public.
- **Atelier de mise en pratique pour intervenir en conseil municipal.**

## Les points forts de la formation :

- Que ce soit en inter collectivités ou en intra, cette formation apporte aux élus d'opposition des outils méthodologiques s'approprier le fonctionnement municipal et gagner en visibilité, en leur permettant de :
  - Être à l'aise avec le fonctionnement municipal et l'organisation territoriale,
  - Prendre pleinement leur place au sein de l'assemblée municipale,
  - Être force de proposition,
  - Être identifié auprès de la population et des acteurs clés du territoire.

## Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

## Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

## Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

## Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par des quizz de connaissances, des mises en situation.
- Bilan positionnement, questionnement des participants à chaque fin de séquence pour vérifier les acquis, reformulation, apports de précisions.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

## Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.



## Formatrice : Madame Julie GEIRON-TOUSSAINT

- Experte en qualité de vie des élus locaux et en cohésion d'équipe pour travailler avec efficacité et sérénité tout au long du mandat
- Parfaite connaissance des collectivités territoriales, de leur fonctionnement et de l'exercice de mandats locaux : ancienn 20 ans d'expérience professionnelle en matière d'accompagnement politique et de communication, dont 10 ans comme directrice de cabinet parlementaire.
- Formatrice auprès des élus locaux en conduite du mandat, management, cohésion d'équipe et communication. Coach professionnelle certifiée RNCP 6.
- Consultante en stratégie politique et de projets

## Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

### ■ Tarif – formation intra en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab : 2 400 € TTC
- Par le DIF ELU 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).
- Les deux modes de financement DIF ELU et collectivité peuvent être combinés pour diminuer le coût à la charge de la collectivité.

### ■ Tarif – inscription individuelle en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
  - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation. Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la session et déposer votre demande de financement.  
[https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/formation/recherche/88982928900012\\_ELU0111-GTL-CP4/88982928900012\\_ELU0111-GTL-CP4](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0111-GTL-CP4/88982928900012_ELU0111-GTL-CP4)

## Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.
- **Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : l'ouverture de cette session est garantie dès la première inscription.**

## Modalités et délai d'inscription :

### Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.** Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
  - Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.**
  - Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.
  - Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : **après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent.** Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

## Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

## Pour nous contacter :

**S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)**

**Siège social :** 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

**Téléphone fixe :** 05 49 71 17 03

**Téléphone mobile :** 06 71 61 73 49

**Adresse électronique :** [gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr)

**Numéro de SIRET :** 88982928900012

**Conditions générales de vente sur le site :** <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026